



RAPPORT PROVISOIRE DE LA STRATEGIE POUR LA PHASE OPERATIONNELLE 6 (PO6)

Pays: SENEGAL

OP6 ressources (estimée): **US\$ 1 100 000**

Pays : SENEGAL

Ressources financières :

US\$ 500 000 Fonds de base (CORE) du FEM

US\$ 600 000 APAC

Contexte

Le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) a été créé en 1991, en tant que programme pilote pour la protection de l'environnement mondial pour soutenir les actions en faveur de l'Environnement Mondial dans les pays en voie de développement et/ou en transition. En 1994, le FEM a été restructuré pour devenir une organisation indépendante. Le FEM a trois catégories de Programmes que sont les grands financements, les moyennes subventions et les microfinancements. Le PMF/FEM réunit 140 pays parmi les 183 membres du FEM pour travailler en vue de la résolution des problèmes environnementaux. Ce programme est mis en œuvre sur la base d'une phase opérationnelle de courte durée. Le PMF FEM a pour objet de relever les défis de la protection de l'environnement mondial en finançant les initiatives locales des Organisations Communautaires de Base (OCB) et les stratégies de proximité mises en œuvre par les Organisations de la Société Civile (OSC). La mise en œuvre du PMF/FEM s'appuie sur des Phases Opérationnelles (PO) de quatre ans dont les documents sont élaborés sur la base des orientations du FEM et des priorités nationales.

Au Sénégal, le PMF/FEM a adopté l'approche zone de concentration géographique et thématique depuis la PO3. La priorisation d'une zone de concentration géographique a été adoptée par le FEM pour la PO6.

En tant que programme du FEM, le PMF aligne ses stratégies pour cette phase opérationnelle à celles du FEM et fournit une série de projets de démonstration pour d'avantage d'élargissement, de réplication et d'intégration. L'action au niveau local par la société civile, les peuples autochtones et les communautés locales est considérée comme un élément essentiel de la stratégie 20/20 du FEM (par exemple, convoquer des alliances multipartites pour procurer des avantages environnementaux mondiaux et contribuer au plan stratégique du PNUD et se concentrer sur le développement durable). Au niveau mondial, l'objectif du PMF OP6 est de « soutenir efficacement la création d'avantages environnementaux mondiaux et de sauvegarder l'environnement mondial grâce à des solutions communautaires et locales qui se complètent et ajoutent de la valeur à l'action nationale et mondiale ». Ce document a pour but de présenter une stratégie pour la 6^{ème} phase opérationnelle du PMF/FEM au Sénégal pour la période 20015-2018.

1. PROGRAMME NATIONAL DU PMF – CONTEXTE RÉSUMÉ

1.1. Résultats et réalisations

La majorité des projets PMF/FEM est exécutée avec la participation directe des services déconcentrés de différents ministères particulièrement celui de l'Environnement et du Développement durable en partenariat avec les populations locales bénéficiaires. Ce partenariat entre les populations locales et ces services

techniques a favorisé une meilleure articulation des projets avec les priorités de l'Etat dans le domaine de l'environnement. Il a été développé par le PMF/FEM dès le début des années 2000, notamment dans la zone nord avec l'appui à la création de corps d'éco gardes issus des villages périphériques du parc national du Djoudj, du parc de la Langue de Barbarie et de la réserve spéciale de faune de Gueumbeul. Cette démarche participative a beaucoup facilité l'amélioration des rapports entre les gestionnaires des aires protégées et les communautés locales.

- Les paysages, les écosystèmes et les espèces des Aires Protégées sont conservés (habitats réhabilités pour 350 espèces d'oiseaux migrateurs dont 15 espèces en danger) ;
- L'approche communautaire des Aires Protégées est intégrée et mise en oeuvre par les autorités des Aires Protégées ;
- La gestion durable, communautaire et participative de la Réserve de Biosphère est améliorée ;
- La biodiversité est mieux conservée et protégée au niveau la Réserve de Biosphère transfrontière Sénégal-Mauritanie ;
- La reconstitution progressive d'écosystèmes marins et côtiers, avec l'amélioration des zones de frayères, la reprise des fonctions de production de l'écosystème mangrove marquée par la réapparition d'espèces qui avaient disparu (Iphigenia sp) et l'augmentation des individus d'espèces qui étaient rares (Carpinella aurita, Epinephelus aenus ...), l'amélioration de la qualité des habitats indispensable à la conservation des oiseaux migrateurs ;
- L'utilisation des fours solaires à la place du butane, du bois de chauffe et du charbon de bois a permis a eu pour effet une réduction assez significative des émissions de CO2 ;
- L'effet synergie découlant de la massification des projets a généré un modèle de lutte contre l'érosion hydrique et de bonnes pratiques de gestion durable des espaces agricoles particulièrement dans le plateau de Thiès ; plus de 10 000 bénéficiaires ont répliqué le modèle PMF reposant sur :
 - les aménagements anti érosif : mise en place de 65 km de cordons pierreux, creusement de 250 croissants lunaires, de 300 fosses d'infiltration de l'eau de ruissellement, de 4 km de tranchées à ciel ouvert et traitement de 70 ravins ;
 - les aménagements biologiques : plantation de 200 000 arbres et enrichissement des sols (engrais biologique) ;
 - l'élaboration et application de plans d'aménagement et de gestion durable des sols ;
 - la lutte contre la pauvreté

Des visites régulières des sites des projets PMF.FEM sont organisées par l'Université CAD de Dakar (ISE, ENSEA) pour montrer aux étudiants de niveau master et aux enseignants les résultats et les techniques de lutte contre l'érosion hydrique.

L'approche, les stratégies et le mode d'intervention du PMF.FEM sont enseignés aux étudiants de niveau master de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, Sénégal

Tableau 1 : PMF FEM Sénégal de 1993 à 2015

Projets et type de co-financement	Total des montants	Moyennes
Nombre de projets	266	
Montant total des subventions	9 037 435 USD	33 975 USD
Montant total du Co-financement en espèces	2 785 621 USD	10 472 USD
Montant total du Co-financement en nature	3 526 385 USD	13 257 USD
Montant total de cofinancement (en espèces et en nature)	6 312 006 USD	23 729 USD



260 pages

Tableau 2: Nombre de projets par domaine focal, subventions totales et Cofinancements

Domaines d'intervention	Nombre de projets	Montant de la subvention	Co-financement en espèces	Co-financement en nature
Biodiversité	156	4 956 981 USD	1 234 217 USD	1 740 545 USD
Changement climatique	29	744 827 USD	429 855 USD	335 203 USD
Eaux internationales	11	182 574 USD	58 912 USD	81 374 USD
Zone multifocale	21	683 462 USD	124 419 USD	223 948 USD
Produits chimiques et déchets	2	92 918 USD	35 955 USD	33 580 USD
Dégradation des terres	48	1 820 069 USD	754 164 USD	714 807 USD
Adaptation aux changements climatiques	21	449 855 USD	96 215 USD	351 679 USD
Renforcement des capacités	4	106 749 USD	51 885 USD	45 250 USD

Bilan de la phase OP5 : 47 projets pour un montant total de 1, 969,558 US \$.

- An 1 : fonds CORE 472 248 US \$; 11 projets (7 PMF FEM ; 04 COMPACT)
- An 2 : fonds CORE 542 670 US \$; 13 projets (10 PMF FEM ; 03 COMPACT).
- An 3 : fonds STAR : 797 310 US \$; 19 projets (PMF FEM).
- An 4 : fonds CORE : 157 330 \$ US ; 04 projets (PMF FEM)

1.2. Impacts et leçons apprises

Les principaux Impacts des projets PMF FEM sont :

- l'impulsion de la participation des populations locales dans la prise en charge des problèmes environnementaux, aussi bien au niveau local que national ;
- l'amélioration de la gouvernance et la protection des aires protégées, (Parcs, Réserves et Forêts Classées) ;
- la restauration de plusieurs milliers d'hectares de mangrove dans le delta du Saloum, la région de Ziguinchor et celle de Saint-louis;
- la récupération et la valorisation de plusieurs centaines d'hectares de terres dégradées dans le plateau de Thiès et le delta du Saloum ;
- la promotion des énergies renouvelables à la base, avec l'intégration de la cuisinière solaire dans de nombreux ménages en milieu rural ;

Les efforts fournis par les communautés partenaires de PMF/FEM dans la protection de l'environnement ont été reconnus. Des bénéficiaires de financements du PMF ont obtenu plusieurs distinctions nationales et internationales grâce aux résultats de leurs projets (femmes de Dionewar, femmes de Ziguinchor, femmes de Popenguine, femmes de Niodior, Kawawana de Ziguinchor).

Les types de projets qui ont permis au PMF/COMPACT d'avoir de bons résultats grâce à une approche globale de la problématique de l'énergie en rapport avec la dégradation des forêts autour des aires protégées serviront de modèle à réadapter dans le contexte de la RBDS dans le cadre de la mise en œuvre des initiatives du PMF dans OP6. Les projets touchant plusieurs domaines focaux et plusieurs initiatives PO6 du PMF serviront de cadre de partenariat favorisant un co-financement permettant d'atteindre les objectifs grâce à une approche paysage et globale.

Les projets et les expériences accumulées dans les phases antérieures serviront de base pour la mise en œuvre des initiatives du PO 6. La PMF a établi un partenariat avec des services techniques de l'Etat, des ONG, des Universités dans le co-financement et la mise en œuvre de projets. C'est ainsi que les projets à

co-financement ont mobilisé 6 312 006 \$ US dans la période 1993-2015. Les principaux partenaires de co-financement sont les services techniques, les projets et les programmes de l'Etat (PGIES, Fonds Verts Climat, Projet National de Partenariat en faveur d'une économie verte au Sénégal, Programme de réduction de la Pauvreté...), l'OMVS, les ONG, les instituts de formation et de recherche.

2. NICHE DU PROGRAMME NATIONAL DU PMF/FEM

Le PMF FEM a défini sept initiatives stratégiques qui doivent lui permettre d'atteindre son objectif dans sa 6e phase opérationnelle (Appuyer efficacement la création d'avantages environnementaux mondiaux et la sauvegarde de l'environnement mondial par le biais des activités communautaires et des solutions locales qui complètent et ajoutent de la valeur aux actions nationale et mondiale).

2.1. Les initiatives stratégiques de l'OP6 s'inscrivent en droite ligne avec les priorités nationales conformément aux accords multilatéraux relatifs à l'Environnement et aux documents nationaux de politique et de stratégie (tableau 3)

Tableau 3. Liste des conventions pertinentes et plans nationaux / régionaux ou programmes

Conventions de Rio + cadres nationaux de planification	Date de ratification / Achèvement
Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (CDB)	1994
Convention de Ramsar relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau	1971
Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (UNFCCC)	1994
Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants	2003
Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone	2003
Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction	1977
Convention de Bonn sur la conservation des espèces migratoires	1983
Convention de Bâle sur la gestion des déchets dangereux	1992
Convention d'Alger ou convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles	1968
Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage	1988
Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD)	1994
Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction	1977
Convention d'Alger ou convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles	1968
Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage	1988
Protocole de Kyoto à la convention-cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques	2001
Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone	1993
Lettre de politique du secteur de l'environnement et des ressources naturelles	2016
5eme rapport national sur la convention sur la diversité biologique	2014
Stratégie et plan d'actions national pour la biodiversité (SPANB)	2015

Stratégie Nationale pour les Aires Marines protégées du Sénégal	2013
Stratégie nationale de développement durable	2015
Stratégie nationale pour l'égalité et l'équité de genre	2015
Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages	2015
Programme d'action national d'adaptation	2006
Plan Sénégal Emergent	2014
Contribution Nationale Déterminée Prévüe	2015
Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (PRSP)	2013
FEM-6 Exercice de Formulation du portfolio national (NPFE)	2015
Convention de Minamata sur le mercure	2016

2.2. Les populations locales, les Services Techniques de l'Etat (CADL, Parcs Nationaux, Eaux et Forêts...) et les ONG des sites d'intervention ont participé avec beaucoup d'engagement à la mise en œuvre de nombreux projets PMF/FEM. La prise en compte des domaines prioritaires de l'Etat transparaîtra dans les documents de projet. Les domaines d'intervention prioritaires pour l'Etat sont la conservation de la biodiversité, la dégradation des terres, les changements climatiques, réduction de la pauvreté.

La mise en œuvre des projets PMF dans la PO 6, s'articulera autour de l'appui de la participation active des communautés locales, les ONG et les structures de l'Etat. Les projets privilégiés sont ceux qui prennent en compte, au niveau local, des priorités nationales et de préférence plusieurs domaines focaux et initiatives stratégiques. La mise en œuvre des projets sera basée sur :

- le partenariat ;
- la priorisation des mesures et des actions en fonction du contexte environnemental et socio-économique de la zone ;
- l'établissement de synergies au sein des projets (intra-projet) et entre les différents projets (inter-projets), le renforcement de la mise en réseau des projets du PMF FEM dans la RBDS et les autres Régions ;
- l'utilisation des quatre réseaux (ROPEM, Réseau Sud/Est environnement, Réseau Centre Ouest ouest Environnement et RACIDD) déjà existantes avec l'organisation périodique d'ateliers d'échange d'expériences et d'auto capacitation, de renforcement des capacités des membres.

2.3. Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), dans son plan stratégique 2014-2017, met l'accent sur les priorités majeures que sont l'élimination de la pauvreté et la réduction des inégalités et de l'exclusion. Au cours de la PO6, les projets PMF, élaborés pour prendre en compte les 7 initiatives stratégiques,

Cohérence avec le Plan stratégique du PNUD 2014-2017, à savoir : "Aider les pays à assurer simultanément l'élimination de la pauvreté et une réduction sensibles des inégalités et l'exclusion" (Lien avec l'initiative stratégique 6 du PMF FEM " Inclusion sociale. Les initiatives stratégiques autour desquelles s'articule le PO6 prennent en compte les six (06) priorités du plan stratégique du PNUD que sont (a) l'élimination de la pauvreté et la réduction des inégalités et de l'exclusion ; (b) le programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable ; (c) les modes de développement viables et inclusifs ; (d) les risques climatiques et les risques de catastrophe; (e) une gouvernance efficace et sans exclusive ; (f) l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

La mise en œuvre des projets du PO6 dans les domaines focaux du PMF permettra la mise en cohérence avec l'Agenda 2030 du développement durable "lutter contre la pauvreté, les inégalités et l'injustice ; et faire face au changement climatique d'ici 2030" à partir de la réalisation de 17 Objectifs de Développement Durable (ODD). Les Principaux ODD ciblés par la stratégie pour OP6 du PMF FEM Senegal sont le changement climatique (13); la Vie aquatique (14); la Vie Terrestre (15); les Inégalités (10), l'Autonomisation des femmes (5) et la production et la consommation responsables (12).



Les Lettres de Politique Sectorielle de Développement du Tourisme et celle de l'Environnement et du Développement durable seront prises en compte par les projets de plusieurs domaines focaux du PMF, notamment la conservation de la biodiversité, les changements climatiques et les eaux internationales.

Au niveau national: Cohérence avec UNDAF dont le PMF FEM est inscrit dans la matrice des résultats mise à jour en 2015. Le PMF FEM intègre l'Effet 7 relatif aux changements climatiques et l'Extrant 7.2 relatives à la participation communautaire.

Tableau 4. Contribution du PMF aux priorités nationales / résultats FEM-6



INITIATIVES STRATEGIQUES	DOMAINES DU FEM	FOCAUX	PRIORITES NATIONALES	OBJECTIFS SPECIFIQUES	NICHE PMF/FEM	DU	CONTRIBUTION AUX PRIORITES DU PNUD ET AUX ODD
1. Conservation communautaire du paysage et du milieu marin	Conserver la biodiversité d'importance mondiale et les biens et services écosystémiques qu'elle fournit à la société		Réduction des pressions, restauration et conservation de la biodiversité Renforcement de la conservation de la biodiversité dans les aires protégées et leur périphérie Promotion de l'approche communautaire pour la gestion participative des aires protégées Création de nouvelles aires protégées pour l'atteinte d'un taux de couverture nationale des aires protégées de 12%. Préservation des ressources naturelles animales et végétales et participation à l'équilibre des systèmes agro-pastoraux	1.1. Améliorer la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité des écosystèmes terrestres et côtiers et marins dans les aires protégées 1.2. Améliorer la gestion durable des terres dans les systèmes de production (agriculture, élevage et production forestière) 1.3. Appuyer au renforcement et à la création des aires et territoires du patrimoine autochtone et communautaire (APAC)	L'objectif 1.1. va permettre le renforcement de la gestion de la Réserve de Biosphère du Delta du Saloum grâce à une approche écosystémique terrestre/marin L'objectif 1.2. répond principalement à un domaine focal du PMF/FEM relatif à la dégradation des terres notamment dans les systèmes de production agrosylvopastorale L'objectif 1.3. va répondre à la mise en œuvre de l'initiative de soutien mondial aux APAC notamment la création de nouvelles APAC		Priorité 1) l'élimination de la pauvreté et la réduction des inégalités et de l'exclusion ; Priorité 2) le programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable ; ODD 12. Instaurer des modes de consommation et de production soutenables ODD 14 Conserver et exploiter de manière soutenable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable ODD 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité
2. Agro-écologie innovante, adaptée aux contextes du changement climatique.	Gestion durable des terres dans les systèmes de production (agriculture, les pâturages et les paysages forestiers)		Réduction des Émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts et séquestrations de carbone dues au reboisement des forêts classées	2.1. Assurer la promotion de pratiques agro-écologiques comportant des mesures pour réduire les émissions de CO2 et le renforcement de la résilience au changement climatique dans les zones	Les objectifs 2 et 3 vont contribuer à répondre aux préoccupations du PMF/FEM relatives à l'économie d'énergie avec les cuisines		Priorité 4) les risques climatiques et les risques de catastrophe; ODD 2. Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire,



		Application des bonnes pratiques d'Agroforesterie, de Régénération Naturelle Assistée (RNA) et d'utilisation de la fumure organique sur la moitié des superficies emblavées	tampons des aires protégées	solaires et les foyers améliorés, la séquestration du carbone à travers le reboisement et la promotion des énergies renouvelables comme le solaire et le biogaz	améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable ODD 13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions
3. Co-avantages de l'accès aux sources d'énergie émettant peu de carbone.	Soutenir les changements transformationnels vers une faible émission et un développement résilient	Renforcement de la résilience des populations aux changements climatiques et gestion des risques et catastrophes	3.1. Assurer la promotion de solutions communautaires d'accès aux énergies à faible émission de carbone		ODD 7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable
4. Coalitions Nationales à Internationales pour la Gestion de produits chimiques	Augmentation dans l'élimination, le traitement et la réduction des rejets de POP, ODS, du mercure et d'autres produits chimiques préoccupants au niveau mondial	Lutte contre les pollutions et les nuisances à travers l'amélioration de la gestion des produits chimiques et des déchets dangereux	4.1. Promouvoir le développement d'outils communautaires innovants pour la gestion durable des déchets et des produits chimiques nocifs	Information et sensibilisation des populations de la périphérie des aires protégées sur les polluants organiques persistants Valorisation des déchets agricoles, halieutiques et ménagers biodégradables	
5. Plateformes de dialogue OSC-Gouvernement, sur les politiques et la planification.	Renforcer la capacité de la société civile à contribuer à la mise en œuvre des MEA (accords multilatéraux sur l'environnement) et de la politique nationale et sous-régionale, la planification et les cadres juridiques	Développement du partenariat public privé en matière de gestion des ressources naturelles et de l'environnement	5.1. Renforcer le partenariat entre les organisations de la société civile et les structures étatiques en vue de la gestion durable de l'environnement	Le PMF/FEM privilégie, dans son approche, le partenariat dans la rédaction, la mise en œuvre et le cofinancement des projets	Priorité 5) une gouvernance efficace et sans exclusive ;
6. Promotion de l'inclusion sociale	FEM Intégration du genre Politique et l'égalité entre les sexes	Promotion de la prise en compte du genre à travers la Stratégie Nationale pour	6.1. Renforcer la prise en compte du genre (femmes, jeunes et handicapés) dans	Le PMF/FEM, dans sa stratégie d'intervention,	Priorité 3) les modes de développement viables et inclusifs ;

Personnes
Agées.

	<i>Plan d'action et les principes du FEM pour l'engagement avec les peuples autochtones</i>	<i>l'Equité et l'Egalité du Genre dont l'un des objectifs est l'intégration effective du genre dans les interventions de développement dans tous les secteurs.</i>	les activités de gestion de l'environnement et des ressources naturelles	accorde en général une place importante aux questions de genre et en particulier les organisations communautaires des femmes notamment à travers des activités de conservation et celles génératrices de revenus respectueuses de l'environnement	Priorité 6) l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. ODD 5. Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles
7. Contribution au programme mondiale de diffusion de connaissances et pratiques à base citoyenne	<i>Contribuer aux efforts KM du FEM</i>	Recours à la contribution de différentes plateformes de coordination de partenariat, de renforcement de capacité et d'échange avec les différents acteurs aux niveaux national, sous régional et international.	7.1. Appuyer les échanges de pratiques innovantes communautaires 7.2. Créer une bibliothèque numérique des innovations communautaires	Le PMF/FEM s'appuie sur les visites d'échange pour la sensibilisation, le transfert d'expérience et la démultiplication des résultats. Ces visites sont complétées par une capitalisation sur supports papier et numériques. Le PMF/FEM s'appuie sur les supports numériques pour contribuer au développement d'un réseau d'échanges de protection de l'environnement mondial.	ODD 4. Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les opportunités d'apprentissage tout au long de la vie

3. STRATÉGIES DE LA PO6

La mise en œuvre de la PO6 reposera sur :

- *l'approche* paysage avec la mise à profit de l'expérience de COMPACT dont le modèle pourrait être adopté au niveau de la réserve de biosphère du delta du Saloum
- la capitalisation des résultats de l'approche « zone de concentration géographique et thématiques » longtemps expérimentée par le PMF FEM au cours des phases précédentes et qui avait permis la subdivision du territoire national en zones prioritaires de concentration géographiques et thématiques des projets ;
- le couplage, dans chaque projet, d'activités de protection de l'Environnement et celles qui sont génératrices de revenus (moyens d'existence durable avec le financement du FAED) afin de prendre en compte les besoins des bénéficiaires ;
- l'approche programme avec des projets ciblant à la fois plusieurs initiatives stratégiques et le partenariat (effet synergie) renforcé avec les parties prenantes : gouvernement, grands projets FEM (Agence Nationale des Eco Villages, Grande Muraille Verte, PGIES), projets de la Banque Mondiale, Conseil des ONG d'Appui au Développement (CONGAD), Coopération Japonaise, Union Européenne, Ambassades (Pays Bas, France ...) ;
- la gestion participative du cycle de projet qui favorise la pérennisation des résultats ;
- la consolidation des projets PMF achevés et évalués ;
- la mise en réseau des projets du PMF FEM dans chacune des zones prioritaires.

3.1. Les stratégies transversales d'octroi de subventions OP6

La mise en œuvre des projets pendant la PO6 sera marquée par l'importance accordée à la Réserve de Biosphère du Delta du Salmoum (RBDS) qui est le site paysage prioritaire. Cependant des projets importants transversaux seront financés pour être mis en œuvre hors de la RBDS, dans les autres régions du Sénégal. Ce seront des projets à domaines focaux multiples comme c'est le cas de projets de lutte contre l'érosion hydrique (dégradation des terres) par de petits ouvrages, renforcés par le reboisement avec des espèces locales rares (biodiversité) ; l'atténuation des coupes pour le bois d'énergie peut être obtenue par l'introduction de fours solaires (changements climatiques). Ces types de projets cibleront la périphérie des aires protégées situées dans les autres régions du Sénégal.

Pendant la PO6, le PMF/FEM développera une synergie des interventions à travers la mise en place d'une plateforme de dialogue réunissant régulièrement les différentes parties prenantes des projets et des programmes intervenant dans la RBDS. Le Centre d'Appui au Développement Local (CADL) sera un partenaire privilégié dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation *ex-post* des projets PMF/FEM.

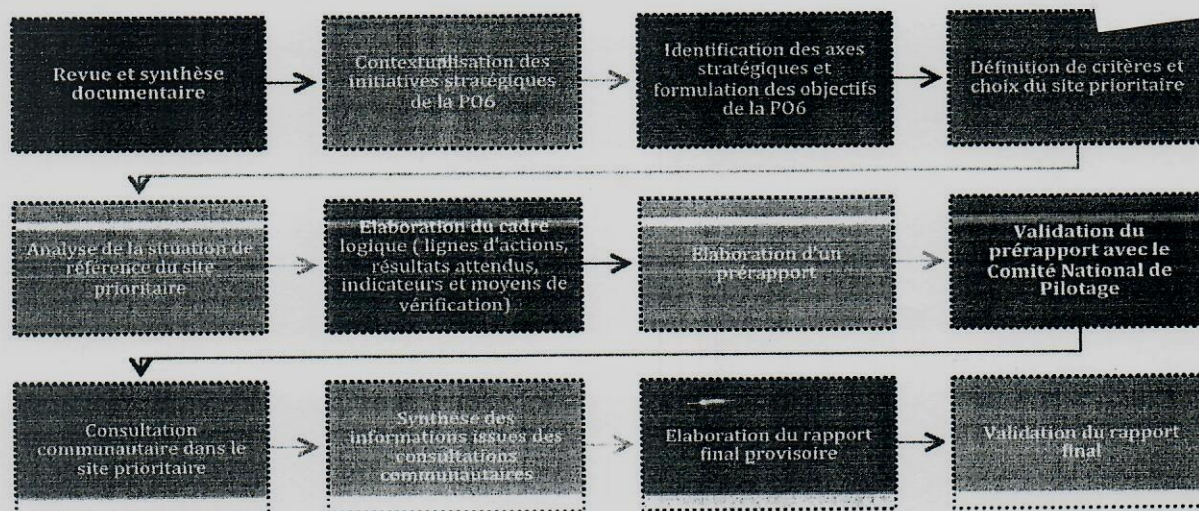
Le PMF.FEM a pris l'option de réduire les risques de divisions sociales en facilitant l'inclusion. Le PMF privilégie la cohésion sociale dans les terroirs où il intervient. Il appuie les Organisations Communautaires de Base (OCB) représentatives de l'ensemble de leur communauté villageoise respective comme les fédérations, les Comités Villageois de Développement (CIVD).

3.2 Stratégies d'octroi de subventions basées sur OP6-paysages terrestres / marins

Le processus d'élaboration du document de stratégie de la PO6 s'articule essentiellement autour des étapes suivantes : la contextualisation des initiatives stratégiques, la formulation des objectifs, le choix et l'établissement de référence du site prioritaire, l'élaboration et la validation du pré rapport. Ces étapes ont

été complétées par une consultation communautaire dans le site prioritaire dont suivie d'une informations obtenues qui a permis de compléter le pré rapport et d'établir le rapport final (1)

Figure 1 : processus d'élaboration de la stratégie de la PO6

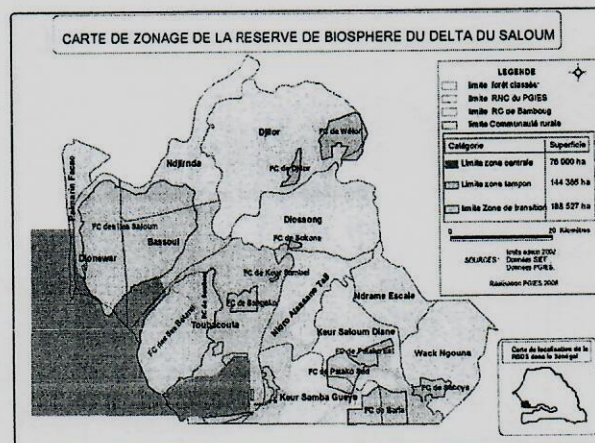


Le processus ayant conduit au choix du site prioritaire a été marqué par les étapes et la prise en compte des éléments suivants:

- choix des sites potentiellement éligibles en s'appuyant sur les priorités nationales (stratégies nationales) et les documents du PMF/FEM (rapports, phases opérationnelles précédentes);
- l'identification des Priorités nationales par rapport aux domaines focaux du PMF/FEM;
- l'aptitude de la zone à la mise en œuvre des initiatives stratégiques du PO 6;
- l'évaluation de l'importance mondiale des différents sites en tenant compte de leur statut dans le domaine de la conservation;
- l'évaluation des potentialités sociales, économiques et environnementales du site;
- l'évaluation du niveau d'organisation communautaire et l'intérêt que représente le site au plan communautaire;
- la prise en compte du niveau d'intervention des partenaires au développement;
- l'importance du niveau de gouvernance locale;
- la stabilité sociale (Sécurité foncière et sociale).

Sur la base de ces critères, la Réserve de Biosphère du Delta du Saloum (RBDS) a été classée comme site prioritaire pour la PO6.

Se basant sur les priorités nationales dans le domaine de l'environnement et sur l'exercice de collecte d'informations sur le site prioritaire grâce à des focus group, des entretiens semi-structurés individuels et d'observations directes, trois problèmes environnementaux majeurs ont été identifiés : perte de biodiversité, dégradation des terres, impacts négatifs du changement climatique. A ces problèmes, s'ajoute la faiblesse des compétences dans la prise en charge des problèmes environnementaux. Ainsi les initiatives stratégiques suivantes sont considérées comme étant



prioritaires : conservation communautaire du paysage et du milieu marin, agro-écologie innovante, adaptée aux contextes du changement climatique, co-avantages de l'accès aux sources d'énergie émettant peu de carbone et la promotion de l'inclusion sociale.

Conservation communautaire du paysage et du milieu marin

La RBDS présente une grande diversité biologique tant d'un point de vue des écosystèmes que d'un point de vue des espèces. Cette richesse lui confère un statut d'importance nationale et mondiale en tant que réserve de biosphère et zone humide d'importance internationale abritant un Parc National, des Forêts Classées, des Réserves Naturelles et des Aires Marines Protégées. C'est aussi le troisième site ornithologique d'importance de l'Afrique de l'Ouest après le banc d'Arguin (Mauritanie) et le Djoudj (Sénégal).

La RBDS, constitue également un pôle économique avec une forte concentration humaine et où se développent de nombreuses activités socio-économiques. Malgré cette importance biologique et son rôle socio-économique, la RBDS est actuellement soumise à de nombreuses pressions anthropiques.

Cette situation fait que la RBDS est une zone prioritaire pour le Sénégal en matière de conservation de la biodiversité et des ressources naturelles. D'où l'importance de mettre en œuvre des projets visant à améliorer la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité. La présence de sites à haute valeur de biodiversité hors des aires protégées rend nécessaire un appui à la création d'aires et de territoires du patrimoine autochtone et communautaire (APAC) dans la RBDS.

Agro-écologie innovante, adaptée aux contextes du changement climatique

L'économie de la RBDS repose essentiellement sur des activités liées aux ressources naturelles. Il s'agit de l'agriculture (qui occupe près de 90% de la population), la pêche, l'élevage (développé dans la partie continentale de la réserve), le tourisme, l'extraction du sel, l'exploitation des coquillages et la chasse (touchée par la raréfaction du gibier). L'une des grosses contraintes de l'agriculture est constituée par la salinisation et la baisse de la fertilité des terres. D'où la nécessité de mettre en œuvre dans le cadre de la PO6, des projets agroécologiques innovant à faibles intrants chimiques et à forte capacité de reconstitution du parc agroforestier pour le renforcement de la résilience et de l'adaptation aux changements climatiques.

Co-avantages de l'accès aux sources d'énergie émettant peu de carbone

La pression exercée sur les ressources ligneuses constitue une cause majeure de perte de biodiversité et une des sources principales d'émission de carbone. Pour remédier à cette situation, le développement de projets sur les énergies renouvelables à travers la promotion de l'utilisation des fours solaires et des foyers améliorés. La mise en œuvre de projets transversaux combinant conservation de la biodiversité et lutte contre le changement climatique et la dégradation des terres permettront de séquestrer du carbone par le biais du reboisement des sites dégradés.

Promotion de l'inclusion sociale

Le PMF/FEM, dans sa stratégie d'intervention, accorde une place importante aux questions de genre et en particulier les organisations communautaires des femmes notamment à travers des activités de conservation et celles génératrices de revenus respectueuses de l'environnement. Dans la RBDS, les communautés se sont regroupées au sein d'organisations communautaires de base (GIE, GPF, etc) offrant ainsi d'importantes possibilités d'exécution de projets durant la PO6. Le PMF/FEM dans la PO6 encouragera la mise en œuvre de projets environnementaux portés par des jeunes.

3.3. Stratégies de bailleur+

3.3.1. Plate-forme de dialogue OSC-gouvernement

Le PMF/FEM va faciliter le partenariat entre les ONG nationales et internationales et les services techniques déconcentrés de l'état particulièrement le CADL. Le PMF/FEM encouragera ce partenariat en mettant à la

disposition des ONG ses bonnes pratiques et expériences capitalisées et pour la plus part bien maîtrisées par les agents de développement local. Dans le cadre de la PO6, le PMF/FEM appuiera la mise en place d'un cadre de dialogue formel entre les ONG et les structures étatiques.

3.2.2. *Influence sur les politiques*

La forte implication et participation des services techniques et administratifs de l'état dans la conception et la mise en œuvre des projets PMF/FEM leur permettra de s'approprier de toutes les innovations et bonnes pratiques qui serviront à alimenter les documents de politique et de stratégie relatifs à l'environnement. Les connaissances et expériences acquises serviront à améliorer les documents de planification à l'échelle locale et régionale. L'approche du PMF/COMPACT, sa méthode de suivi des projets et le mécanisme de durabilité mis au point et amélioré par ce programme sont exemples qui, bien valorisés par les services de l'état peuvent significativement améliorer les résultats de la mise en œuvre des politiques de gestion de l'environnement et des ressources naturelles.

3.2.3. *Promouvoir l'inclusion sociale*

Le PMF/FEM dans la PO6 accordera une grande importance au renforcement des capacités par la formation en faveur des femmes bénéficiaires de projet. Dans le choix des propositions, le PMF/FEM accordera une priorité aux projets portés par les organisations communautaires de base de femmes. Le PMF/FEM maintiendra le fonds d'appui à l'environnement et au développement (FAED) qui est d'une part, un moyen d'autonomisation des femmes par le développement de moyens d'existence durables et d'autre part un mécanisme de durabilité car permettant la poursuite d'activités de conservation à la fin du projet après l'arrêt des financements.

Le PMF/FEM facilitera un plaidoyer en faveur de l'implication des jeunes dans la mise en œuvre des projets à travers les mouvements ou association de défense de l'environnement au niveau local. La participation des jeunes dans la rédaction des documents (rapports) et le renforcement de capacités par la formation sera aussi encouragée. Comme dans le passé, le PMF/FEM accorde une place très importante à l'éducation environnementale des jeunes particulièrement dans les écoles primaires ; il encouragera les projets à développer, en collaboration avec les autorités académiques, des supports de communication et d'information et des activités en faveur de l'environnement. Le PMF/FEM encouragera le partenariat entre les établissements scolaires et les bénéficiaires dans la mise en œuvre de leurs activités.

3.2.4. *Plan de gestion des connaissances*

Au cours de la mise en œuvre des projets, des informations de différente nature sont produites et de nombreuses expériences acquises par les bénéficiaires. La gestion de ces connaissances doit obligatoirement figurer dans le canevas détaillé de présentation des projets pour qu'elle bénéficie d'une ligne budgétaire au niveau de chaque projet. Les connaissances générées sont stockées ou enregistrées dans des supports comme les rapports, les photos, les films, les dépliants et les articles.

La production de connaissances s'appuiera sur des activités comme la formation des bénéficiaires et des membres des réseaux, la documentation des missions de suivi et d'évaluation.

3.2.5. *Stratégie de communication*

Le PMF/FEM utilisera tous les supports et moyens de communication pour une bonne transmission des connaissances acquises pendant la PO6. Ces supports de diffusion concernent le site web du PMF/FEM, la presse écrite et audiovisuelle. Les connaissances produites doivent aussi être partagées avec les différents partenaires (Etat, société civile et autres partenaires). L'organisation de journées portes ouvertes au niveau du PMF, d'ateliers et de foires d'échanges pendant les journées mondiales dédiées (Environnement, Biodiversité, arbre, eau, désertification, etc) sont aussi des moyens de diffusion des connaissances qui seront utilisés pendant la PO6.

Pour la visibilité du projet, la couverture médiatique et d'autres supports de communication comme les pancartes, les banderoles, les autocollants, les T-shirts et les logos du FEM seront utilisés à l'occasion des grands rassemblements liés à l'exécution de projets ou à d'autres événements importants comme la journée mondiale de l'environnement.

4. CADRE DES RÉSULTATS ATTENDUS

Tableau 3. Cohérence avec les composantes du programme mondial PMF OP6

Composantes projets OP6	Cibles CPS	Activités	Indicateurs	Moyens de vérification
Composante SGP 1: <i>1. Conservation du paysage terrestre ou marin communautaire</i> 1.1 Améliorer la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité de la Réserve de Biosphère du Delta du Saloum et sa périphérie 1.2 Appuyer au renforcement et à la création des aires et territoires du patrimoine autochtone et communautaire (APAC)	1.1.1 La conservation de la biodiversité est renforcée dans les AMP de Gandoul, Bamboung et Sangomar 1.1.2 La conservation de la biodiversité est améliorée dans les RNC de Missira, Néma Bah, Massarinko, Samé, Touba Baria, Ndinderling Palmarin et Mbowen 1.1.3 Le niveau d'information et de sensibilisation sur la diversité biologique est renforcé 1.2.1 Renforcement des APAC du SUD et du Nord et reconnaissance de nouvelles APACs sur toute l'étendue du territoire	<i>03 projets : 01 projet pour chaque AMP, inspiré du modèle de l'AMP de Saint-louis avec l'expérience de COMPACT</i> <i>8 projets ciblant des RNC et forêts classées de la RBDS selon le modèle d'intervention de COMPACT dans les forêts classées de la RBT.</i> <i>01 projet sensibilisation, éducation environnementale et plateforme de dialogues entre acteurs au niveau du site (ROPEM).</i> <i>13 Projets dom : 02 d'accompagnement d'APAC avec KABEKA 01 projet de consolidation de Kawawana 10 projets de soutien aux 10 nouvelles APACs</i>	Au moins 100 ha de palétuviers seront reboisés dans les AMP de Gandoul, Bamboung et Sangomar Promotion de bonnes pratiques d'exploitation des ressources halieutiques (technique et période de cueillette des huitres et des arches) Repos biologique (augmentation du nombre d'individus, augmentation de la taille des individus et apparition de nouvelles espèces) Reboisement d'au moins 50 ha de palétuviers dans les RNC de Missira, de Palmarin et de Massarinko Des actions de restauration (mise en défens, RNA, plantation) d'au moins 100 ha dans les RNC de Néma Bah, Samé, Touba Baria, Ndinderling et Mbowen Présence d'activités de surveillance effectuées par les organisations communautaires de base dans les RNC 4 APACs renforcées et 10 nouvelles APACs reconnues.	Rapportage de projet individuel par les équipes pays du PMF Rapports d'activités des projets et d'évaluation finale du PMF/FEM Rapport de suivi annuel (AMR) Revue de la stratégie Programme pays (apport CNP)

<u>Composante 2 SGP :</u> <u>Agro-écologie Intelligente</u> <u>Innovatrice dans un contexte de</u> <u>changement climatique</u> 2.1 Assurer la promotion de pratiques agro-écologiques pour réduire les émissions de CO2 et renforcer la résilience au changement climatique dans les zones tampons des aires protégées	2.1.1 Promotion et développement d'activités de reboisement des écosystèmes agricoles à travers l'agroforesterie 2.1.2. Promotion d l'utilisation des fours solaires et des foyers améliorés 2.1.3. Réalisation d'actions de défense et de restauration des sols (DRS) 2.1.4 Promotion de l'utilisation des fertilisants organiques	<i>Au moins 4 projets agroforestiers intégrant des pratiques agro-ecologiques climato-intelligente.</i> <i>Au moins 3 projets d'acquisition et de distribution de fours solaires et de foyers améliorés</i>	Voir Annexes 1 et 2 Au moins 100 agriculteurs adoptent de façon effective le système d'agroforesterie Au moins 100 ha de terres agricoles sont reboisés 60 fours solaires et 160 foyers améliorés sont acquis par les communautés locales 20 ha de terres sont restaurés grâce à des techniques de DRS Présence de fertilisants organiques dans des exploitations agricoles	Rapportage de projet individuel par les équipes pays du PMF Indicateurs de résilience socio-écologiques de production des paysages (SEPLs) Rapport annuel de suivi (AMR) Revue de la stratégie du programme pays (apport CNP)
<u>Composante 3 du SGP :</u> Co-avantages énergie pour tous. 3.1 Assurer la promotion de solutions communautaires d'accès aux énergies à faible émission de carbone	3.1.1 formation et sensibilisation pour la promotion de l'utilisation des énergies à faible émission de carbone 3.1.2 Subvention de l'accès aux foyers améliorés	<i>Pris en charge par les 3 projets de la cible 2.1.2</i>	Amélioration de la prise de conscience par rapport à l'utilisation des énergies à faible émission de carbone Au moins 200 foyers améliorés sont subventionnés	AMR, Rapport de pays AMR, données de base mondiales, rapports des pays Etudes spéciales du pays ¹ Revue de la stratégie du programme pays (apport CNP)

¹ Valable uniquement pour mener les pays dans cette initiative stratégique

<u>Composante 4 du SGP:</u> <i>Coalition de gestion des produits chimiques au niveau local et mondial:</i> 4.1 Promouvoir le développement d'outils communautaires innovants pour la gestion durable des déchets et des produits chimiques nocifs	4.1.1 Valorisation des déchets 4.1.2 Promotion de l'évitement des produits chimiques nocifs	<i>01 projet de valorisation des déchets</i> <i>01 Projet d'éducation et de sensibilisation sur les déchets</i>	Présence d'un nombre significatif de produits issus de la valorisation des déchets Quantité de produits chimiques non utilisés et présence de produits organiques	Rapport de projet individuel par les équipes pays du PMF Partenariat stratégique avec les partenaires pays de l'IPEN Rapport de suivi annuel (AMR) Revue de la stratégie du programme pays
<u>Composante 5 de du PMF:</u> <i>Politique et plates-formes de dialogue et de planification OSC-Gouvernement (Grantmaker +):</i> 5.1 Renforcer le partenariat entre les organisations de la société civile et les structures étatiques et privées en vue de la gestion durable de l'environnement	5.1.1 Des plateformes d'échange pour la promotion de la gestion durable des ressources naturelles entre les communautés locales et les structures étatiques décentralisées sont mises en place 5.1.2. Promotion de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) au niveau local	<i>01 projet de création d'une plateforme d'échanges et de promotion de l'inclusion sociale portée par le RENOPE, prenant en compte les composantes 5 et 6</i>	Nombre de plateformes d'échange mises en place Nombre d'entreprises engagées dans la RSE	Rapports de projet individuel par les équipes pays du PMF Base de données PMF mondial Rapport de suivi annuel (AMR) Revue de la stratégie du Programme Pays
<u>Composante 6 du SGP:</u> <i>Promouvoir l'inclusion sociale (Grant Maker +)</i> 6.1 Renforcer la prise en compte du genre, des jeunes et handicapés) dans les activités de gestion de l'environnement	6.1.1 Renforcement de la responsabilisation des femmes dans la mise en œuvre des projets 6.1.2 Promotion de l'éducation environnementale des jeunes 6.1.3 Implication des handicapés dans la mise en œuvre de certains projets		Au moins 50% des projets sont portés par les femmes Nombre d'établissements scolaires impliqués dans la mise en œuvre des projets Nombre d'handicapés participant de manière effective à des activités dans les projets	Rapports de projet individuel par les équipes pays du PMF Base de données PMF mondial Rapport de suivi annuel (AMR) Revue de la stratégie du Programme Pays

Composante 7 du PMF: <i>Portée mondiale du programme de connaissances basé sur les pratiques du citoyen (GrantMaker+)</i> 7.1 Appuyer les échanges de pratiques innovantes communautaires 7.2 Créer une bibliothèque numérique des innovations communautaires pays	7.1.1 Renforcement des échanges des pratiques innovantes communautaires 7.1.2 Démultiplication des pratiques innovantes communautaires 7.2.1 Mise en place d'une bibliothèque numérique des innovations communautaires accessible 7.2.2 Mise à disposition d'une bibliothèque numérique des innovations communautaires auprès des bénéficiaires et partenaires	<i>01 projet pour l'identification et la codification (catégorisation) des bonnes pratiques des projets PMF FEM.</i> <i>01 projet de diffusion des bonnes pratiques : films documentaires, rédaction d'un manuel sur le PMF FEM ; Site web du PMF FEM</i>	Nombre de pratiques innovantes partagées Nombre de pratiques innovantes démultipliées Existence d'une bibliothèque numérique des innovations communautaires Nombre de bénéficiaires et partenaires disposant de la bibliothèque numérique	Base de données PMF mondial Rapport de suivi annuel (AMR) Revue de la stratégie du Programme Pays
--	--	---	---	--

5. PLAN DE SUIVI & ÉVALUATION

Pendant la PO6, le suivi et l'évaluation seront faits à différents niveaux (projets, programmes et système de rapportage).

Au niveau des projets, le suivi commence dès le démarrage des activités du projet. Il est facilité par l'identification du projet par le Comité National de Pilotage qui, avant l'approbation, procède à la vérification de la pertinence des indicateurs et discute sur la situation de référence et du plan de suivi avec les communautés locales. Au démarrage du projet, un suivi est effectué tous les trois mois par le comité national de pilotage et la coordination nationale. La mission s'appuie sur le memorandum d'accord, le calendrier d'exécution des activités et les indicateurs. Les informations sont collectées par le biais de l'observation, les ateliers villageois, les focus group et les illustrations photographiques. Les missions de suivi permettront de formuler des recommandations en vue de corriger les insuffisances notées dans l'exécution des activités du projet.

L'évaluation est faite à deux niveaux : à mi-parcours et à la fin du projet. L'évaluation à mi-parcours est effectuée par les bénéficiaires (autoévaluation) sur la base des indicateurs, du calendrier et du mode d'exécution des activités. Elle porte également sur les modalités d'utilisation des ressources financières du projet. L'évaluation finale est réalisée par une personne indépendante du projet (évaluation externe). Elle s'appuie sur le document de projet, le memorandum d'accord, les rapports d'activités et financiers et les informations sur la situation de référence.

Au niveau du programme, les rapports des missions de terrain, les rapports d'évaluation à mi-parcours et d'évaluation finale permettront de suivre la contribution des projets dans l'atteinte des objectifs de la stratégie de la PO6. Une fiche d'évaluation est utilisée pour synthétiser les informations sur la base de rubriques suivantes : résultats escomptés, impacts, effets et produits, situations cibles, état d'exécution, cumul des résultats et justification des écarts notés.

Le système de rapportage concerne les rapports d'activités trimestriels, les rapports financiers trimestriels, les rapports d'évaluation à mi-parcours, le rapport de fin de projet, le rapport d'évaluation finale. A la fin de la PO6, un rapport final sur le programme sera produit.

A la fin de la PO6, le PMF/FEM devra procéder à une évaluation ex post de projets qui seront choisis sur la base de critères objectifs.

Table 4. Plan de suivi & évaluation au niveau du programme national

Activité de suivi & évaluation	Parties Responsables	Calendrier/delai
Révision de la stratégie du programme national	CNP, CN, CPMT	Des évaluations annuelles ² seront effectuées pour s'assurer que la stratégie est sur la bonne voie dans la réalisation de ses résultats et objectifs. Au besoin des décisions seront pour redresser ou adapter la mise en oeuvre
Réunions CNP	CNP, CN, PNUD, CO	Au minimum deux fois par an, avec une dédiée au suivi & évaluation et la gestion adaptative à la fin de chaque année de subvention en Juin

² Le CPS est un document vivant, et doit être revu et mis à jour lorsque cela est jugé nécessaire par le NSC sur une base périodique dans le cadre de l'examen annuel de la stratégie.

Rapport financier	CN/PA, UNOPS	Trimestriel
Rapport annuel national (ACR) ³ pour examiner les progrès du portfolio et les résultats des projets achevés	CN présente le rapport au CNP	Une fois par année, en Juin
Rapport annuel de suivi - enquête nationale ⁴ sur la base du rapport annuel du pays	CN, données de l'enquête fournies au CPMT	Une fois par année, en Juillet
Revue du portfolio stratégique national	CNP, CN	A la fin de l'OP6

6. PLAN DE MOBILISATION DES RESSOURCES

6.1. La première source de financement pendant la PO6 est représentée par les fonds directement attribués au PMF par le FEM ou fonds de base ; ils serviront à appuyer les initiatives communautaires qui s'inscrivent dans les six domaines focaux du PMF/FEM (Biodiversité, changements climatiques, polluants organiques persistants, dégradation des terres, eaux internationales et renforcement de capacités). L'accès à ces fonds sera déterminé par la pertinence du projet et la cohérence avec les initiatives stratégiques de la PO6. Ces fonds de base seront renforcés par un financement additionnel destiné à la mise en œuvre de l'initiative de soutien mondial aux APAC (Global Support Initiative ou GSI)

La deuxième source de financement appelée fonds du Système Transparent d'Allocation des Ressources (STAR) est constituée par les ressources qui passent par l'Etat qui les met à la disposition du PMF à l'issue de l'exercice de planification nationale des ressources FEM du pays. Ces fonds STAR seront utilisés dans le financement des projets dans les domaines focaux de la biodiversité, la dégradation des terres et les changements climatiques. Toutefois, le PMF FEM n'est pas assuré d'une possibilité de bénéficier de fonds STAR pour la phase OP6.

En plus de ces ressources financières, la mobilisation de fonds additionnels s'avère indispensable pour permettre au PMF/FEM d'atteindre les objectifs de la PO6. Même si le cofinancement n'est pas une condition pour l'approbation des projets durant cette PO6, il demeure important d'encourager le cofinancement dans la mesure où il permet de contribuer à mieux garantir la participation, l'appropriation et la durabilité des projets. Le cofinancement permet aussi de prendre en charge des composantes d'un projet qui ne sont pas du domaine de financement du PMF/FEM et renforce les capacités des ONG dans l'établissement de partenariat et la mobilisation de fonds d'origines diverses.

Le cofinancement qui peut être en espèces ou en nature peut provenir d'une contribution de l'ONG locale qui met en œuvre le projet avec les communautés locales, d'un autre partenaire sollicité par l'ONG locale ou bien être apporté par l'organisation communautaire requérante.

Le cofinancement ex post est aussi une stratégie sur laquelle le PMF/FEM pourrait s'appuyer pour permettre à des organisations requérantes de poursuivre des activités déjà démarrées dans d'autres projets dont l'évaluation finale positive permet la continuité en vue de garantir la durabilité des résultats.

³ Le programme national devrait être examiné en consultation avec les membres NSC, les points focaux nationaux de la Convention de Rio, et les exigences de rapport associés. Le Rapport national annuel devrait être présenté lors d'une réunion du NSC dédié en Juin chaque année pour examiner les progrès et les résultats et prendre des décisions sur les mesures et les objectifs d'adaptation essentiels pour l'année suivante.

⁴ L'enquête AMR tirera essentiellement les informations présentées par le pays dans le rapport national annuel (ACR) avec quelques questions supplémentaires. Cela permettra l'agrégation des contributions nationales par CPMT pour le rapport mondial.



Dans sa stratégie de promotion du cofinancement, le PMF/FEM fera un plaidoyer auprès des différentes structures existantes dans la RBDS, renforcer le partenariat existant avec les structures avec qui il a signé un Protocole d'Accord (PGIES, OMVS, CONGAD, UICN) et nouer des partenariats formels de mise en oeuvre avec les services techniques de l'Etat, les donateurs et les Organisations Non Gouvernementales internationales (WWF, UICN, WIA, etc).

Pendant cette PO6, l'expérience de l'initiative RSE dans l'orientation du secteur privé dans la prise en charge financière des questions environnementales sera mise à profit par le PMF/FEM. Grâce à un partenariat formel avec l'initiative RSE, des fonds fiduciaires complémentaires provenant du secteur privé pourrait être mobilisés pour la mise en oeuvre de projets.

Les projets que le PMF appuiera, recouperont les priorités locales des entités situées dans la RBDS. Les projets financés dans la PO6 concerneront la réplique des expériences du PMF/FEM acquises au cours des phases précédentes. Ils porteront sur l'implication des Communautés locales situées à la périphérie des aires protégées comme le Parc National du Delta du Saloum, les AMP, les forêts classées.

6.2. Les projets du PMF/FEM sont financés pour une durée de deux ans. A la fin de cette période, certaines activités entamées doivent nécessairement être poursuivies en vue d'assurer l'obtention de résultats complets. Pour cela, un mécanisme de financement durable de ces activités basé sur la promotion de l'autofinancement à travers des AGR respectueuses de l'environnement dont une partie des bénéfices est dédiée à la préservation de l'environnement.

L'approche participative développée par le PMF/FEM et exigeant une certaine disponibilité de la part des membres de l'OCB en terme de temps et d'investissement personnel dans la vie des projets conduit à terme à l'appropriation du projet par les populations, ce qui constitue un réel facteur de durabilité. Cependant, cette forme de bénévolat peut à la longue s'avérer contreproductive du fait de la démotivation et de la démobilité. Le FAED est une subvention octroyée aux membres des Organisations Communautaires de Base (OCB) bénéficiaires d'un projet du PMF/FEM. Le PMF au Sénégal a mis en place le FAED pour d'une part poursuivre des activités de base des projets après la fin des financements et d'autre part mobiliser et intéresser les populations pauvres dans les activités de protection de l'environnement. Ce Fonds, géré par les OCB bénéficiaires d'un projet PMF, est attribué sous forme de crédit utilisé pour mener des activités génératrices de revenu respectueuses de l'Environnement. Une partie des bénéfices tirée de ces activités sera utilisée pour améliorer leurs conditions socioéconomiques et le reste sera réinvesti dans les activités conservatoires de l'Environnement afin d'engranger des bénéfices environnementaux au niveau local.

Les mécanismes de durabilité concernent aussi les résultats qui doivent être maintenus voire consolidés après la fin du projet. A ce niveau, après une évaluation finale positive et des recommandations allant dans le sens d'un renforcement des résultats obtenus, le PMF/FEM prévoit une possibilité de financement d'un projet de consolidation.

Pendant cette PO6, le PMF/FEM prévoit d'inclure systématiquement des activités de renforcement de capacités par la formation des bénéficiaires dans les domaines concernés par les activités de chaque projet. La démultiplication à travers la formation des formateurs est vivement recommandée par le PMF/FEM au cours des missions de suivi.

La participation des services techniques étatiques au niveau local sera mise à contribution pendant la phase d'élaboration du projet, la mise en oeuvre et la phase après projet. Leur implication facilitera l'encadrement des bénéficiaires pour la poursuite de certaines activités et la consolidation des résultats après le projet.

Pendant la PO6, le PMF/FEM fera un plaidoyer et facilitera le développement d'un partenariat d'une part entre les différents bénéficiaires et d'autre part entre les bénéficiaires et des institutions ou organisations intervenant dans la RBDS (, WIA, ISE, UICN, Birds life, CARITAS, GREEN-Sénégal, CONGAD, PGIES, DPN, WWF, Océanium, WOW, USAID, SPEFS, UNESCO, FAO, Communes, Sou-Préfectures, CADL...)

7. PLAN DE GESTION DES RISQUES

7.1 Principaux risques, estimation du degré et de la probabilité du risque et mesures d'atténuation des risques

Table 5. Description des risques identifiés dans OP6

Décrire le risque identifié	Degré de risque (faible, moyen, élevé)	Probabilité du risque (faible, moyen, élevé)	Mesure d'atténuation des risques prévues
Risque lié à la gestion des projets	Faible	Faible	Avant le démarrage de chaque projet, bien informer les bénéficiaires des conditions de mise en œuvre
Risque lié au retard dans les délais d'exécution des projets	Faible, moyen	Faible, moyen	Veiller au respect du calendrier des virements et décisions des missions de suivi
Risque lié à une faible participation	Faible	Faible	Veiller au respect des décisions prises par les missions de suivi
Risque lié aux événements extrêmes et catastrophes naturelles	Faible, moyen	Faible, moyen	Bien identifier les composantes des projets les plus sensibles au risque en vue de définir une stratégie et des actions d'atténuation
Risque lié à la faible capacité de l'organisation requérante	Faible	Faible	Privilégier les visites d'échange entre bénéficiaires et la formation
Risque de détournement des objectifs du projet	Faible	Faible	Bien informer les bénéficiaires sur les conditions de mise en œuvre et assurer le suivi normal des projets
Risque de détournement des fonds	Faible	Faible	Assurer un bon suivi de l'exécution financière des projets et de la qualité des rapports financiers
Risque de récupération politique des projets	Faible, moyen	Faible, moyen	Veiller au bon déroulement des cérémonies de lancement des projets durant lesquelles toutes les composantes sont exposées de manière transparente à la population

7.2 Un suivi des risques doit être assuré au cours de la mise en œuvre de la PO6 afin de prendre des mesures appropriées pour l'élimination de ces risques ou leur évitement.



Les membres du CNP impliqués dans le développement du CPS OP6, examen et approbation	N



Annexe 1: Evaluation de référence du paysage terrestre/marin OP6

Evaluation de base participative paysage terrestre/marin OP6 (Veuillez joindre un rapport d'activités de projet, y compris une éventuelle subvention jusqu'à 25 000 dollars US alloué à des processus de planification multi-parties prenantes). (10 pages)

Annexe 2: Annexes de la stratégie du partenaire donateur OP6

Veuillez joindre une annexe du CPS détaillée de partenariat spécifique avec les partenaires donateurs comme requis (par exemple SIDS CBA financé par le gouvernement australien; REDD+ Communautaire de Base (CBR +) avec l'ONU-REDD; l'initiative Satoyama-COMDEKS soutenu par le gouvernement japonais, programme de gouvernance des ONG de l'UE, et l'Initiative ICCA mondiale de soutien Allemand BMUB).